

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **vingt-neuvième jour du mois de juin deux mille quinze** à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-huit heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant	district 4
Siège vacant,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est absent :

M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
----------------------------------	------------

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 07 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2015-06-R184

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption du contenu de l'avis de convocation.
3. Nomination d'un délégué municipal à la RIADM en remplacement de madame Marie-Josée Fournier.
4. Demande de dérogation mineure # 2015-005 – 194, route du Long-Sault.
5. Demande de PIIA – 194, route du Long-Sault (l'agrandissement de la marquise d'un poste d'essence avec dépanneur).
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 3

2015-06-R185

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ MUNICIPAL À LA RIADM EN REMPLACEMENT DE MADAME MARIE-JOSÉE FOURNIER

CONSIDÉRANT la démission de madame Marie-Josée Fournier, laquelle occupait le poste de délégué substitut au conseil d'administration de la RIADM;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente,
Appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

De nommer monsieur Roland Weightman délégué substitut à la RIADM à compter du 29 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. M. Roland Weightman, conseiller
Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes*

POINT N° : 4

2015-06-R186

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2015-005 – 194, ROUTE DU LONG-SAULT

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 194, route du Long-Sault afin de permettre que la marge avant de la marquise soit de 2,7 mètres alors que le paragraphe b) du premier alinéa de l'article 297 du règlement de zonage # 47 prévoit une marge avant minimale de la marquise de 4,0 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis public du 12 juin 2015;

CONSULTATION PUBLIQUE : (aucun commentaire);

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure #2015-005 pour le 194, route du Long-Sault afin de permettre que la marge avant de la marquise soit de 2,7 mètres alors que le paragraphe b) du premier alinéa de l'article 297 du règlement de zonage # 47 prévoit une marge avant minimale de la marquise de 4,0 mètres **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

POINT N° : 5

2015-06-R187

DEMANDE DE PIIA – 194, ROUTE DU LONG-SAULT (L'AGRANDISSEMENT DE LA MARQUISE D'UN POSTE D'ESSENCE AVEC DÉPANNEUR)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'agrandissement de la marquise d'un poste d'essence avec dépanneur a été déposée pour le 194, route du Long-Sault;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 17 juin 2015;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

QUE le conseil municipal accepte la demande modifiée de PIIA au 194, route du Long-Sault visant l'agrandissement de la marquise d'un poste d'essence avec dépanneur telle que présentée **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service d'urbanisme*

POINT N° : 6

1^{er} PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 11 pour se terminer à 18 h 11.

Il n'y a aucune personne dans la salle.

POINT N° : 7

2015-06-R188

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

De lever la séance à 18 h 12 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier par intérim**

**André Jetté,
Maire**